

Rueil-Malmaison, le 1<sup>er</sup> avril 2015

**Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 14 avril 2015  
Plafonnement des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de  
souscription**

Dans le cadre de la prochaine assemblée générale des actionnaires le 14 avril 2015, le Conseil d'administration a sollicité le renouvellement de délégations financières dans les 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> résolutions lui permettant de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond global de 15 % du capital de VINCI.

Certains actionnaires ayant exprimé des réserves sur cette disposition, il a été décidé, dans le cas où ces résolutions seraient adoptées, de limiter le plafond global des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à 10 % du capital de la Société. Cette décision sera formellement soumise à l'approbation du Conseil d'administration qui se réunira le jour même de l'assemblée.

Un courrier de M. Huillard, président-directeur général de VINCI, aux actionnaires de VINCI a été mis en ligne sur le site Internet de la Société [www.vinci.com](http://www.vinci.com) – rubrique actionnaires – onglet assemblée générale.

**A propos de VINCI**

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant plus de 185 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.

[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

A solid blue horizontal bar.  
**CONTACT PRESSE**  
Paul-Alexis Bouquet  
Tel.: +33 (0)1 47 16 31 82  
[paul-alexis.bouquet@vinci.com](mailto:paul-alexis.bouquet@vinci.com)